VILLE DE
SOREL-TRACY

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N^{O} 2645

AVIS PUBLIC est donné que le 1er octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n^{o} 2645 intitulé :

> « Règlement modifiant le Règlement de zonage n^{o} 2222 afin de permettre l'usage « Maison pour personnes retraitées autonomes (1543) » dans la zone H-01-54 pour l'immeuble du 3215, boulevard des Érables, agrandir la zone C-03-704 à même la zone H-03-702, permettre la construction d'une habitation comprenant 12 logements dans la zone C-03-704 au 176, chemin des Patriotes et autoriser l'usage « Atelier d'usinage (3280) » dans la zone I-01-18 pour l'immeuble du 3260, rue Joseph-Simard »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 8 octobre 2025 et qu'un certificat de conformité a été émis le 9 octobre 2025, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 10^{e} jour d'octobre 2025.

Le greffier,

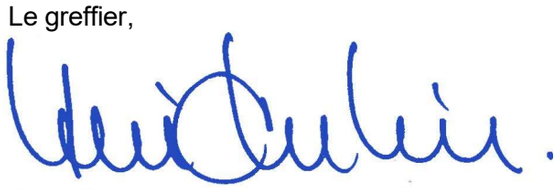

René Chevalier